

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet : travaux de renforcement de la ligne électrique aérienne Baixas/Tautavel/Saint-Paul-de-Fenouillet

Déclarations d'utilité publique demandées par RTE:

- 1/ la reconstruction d'une ligne aéro-souterraine 90(63)Kv Baixas/Tautavel**
- 2/ la reconstruction d'une ligne aéro-souterraine 90(63)Kv Saint-Paul-de-Fenouillet/Tautavel**
- 3/ la création d'une ligne aéro-souterraine 90(63)Kv Baixas/Saint-Paul-de-Fenouillet**
- 4/ la création d'un tronçon souterrain, du poste de Baixas au pylône n°10N de la ligne aéro-souterraine 90(63)Kv Baixas/Mas Nou 1**

Par arrêté du préfet du 16 juin 2022 n° PREF/DCL/BCLUE/2022167-0001, une enquête publique est diligentée pour le projet des travaux de renforcement de la ligne électrique aérienne Baixas/Tautavel/Saint-Paul-de-Fenouillet, préalable aux 4 déclarations d'utilité publique des travaux suscités.

L'enquête publique aura une durée de 40 jours consécutifs.

Elle est prescrite du **1^{er} août au 9 septembre 2022 inclus** sur les communes de Baixas, Calce, Tautavel, Estagel, Maury et Saint-Paul-de-Fenouillet.

La mairie de Baixas est désignée siège de l'enquête.

Au terme de la procédure, le préfet des Pyrénées-Orientales se prononcera par arrêté préfectoral sur les déclarations d'utilité publique des travaux sus-mentionnés de renforcement de la ligne aérienne Baixas/Tautavel/Saint-Paul-de-Fenouillet.

M. Gérard PUJOL, retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné le 24 mai 2022 commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : www.pyrenees-orientales.gouv.fr rubrique publications/enquêtes publiques et autres procédures.
- sur support papier, en mairies de Baixas, siège de l'enquête, et de Calce, Tautavel, Estagel, Maury et Saint-Paul-de-Fenouillet.
- sur un poste informatique, en préfecture de Perpignan au 5 rue Bardou Job (2^{ème} étage) aux jours et heures d'ouverture au public soit de 8H45 à 12H et de 13H30 à 16H30.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux heures d'ouverture au public suivant le tableau ci-dessous :

| BAIXAS (66390) | CALCE (66600) | TAUTAVEL (66720) | ESTAGEL (66310) | MAURY (66460) | ST PAUL DE FENOUILLET (66220) |
|--|--|---|---|---|---|
| 11 bd de la République <u>Le lundi</u> : de 09h30 à 12h00 de 15h30 à 19h00 <u>Le mardi, jeudi et vendredi</u> : de 09h30 à 12h00 de 15h30 à 17h30 <u>Le mercredi</u> : de 09h30 à 12h00 | 12 route d'Estagel <u>du lundi au jeudi</u> : de 15h00 à 18h00 <u>le vendredi</u> : de 15h00 à 17h00 | Place de la République <u>du lundi au vendredi</u> : de 10h00 à 12h00 de 16h00 à 18h00 | 5 avenue du docteur Torreilles <u>du lundi au vendredi</u> de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 | Place de la mairie <u>Du lundi au vendredi</u> de 8h30 à 12h00 | 20 rue Arago <u>Du lundi au vendredi</u> : de 10h00 à 12h00 de 15h00 à 17h00 |

Le public pourra également formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pref-lignebaixastautavelstpaul@pyrenees-orientales.gouv.fr pendant la durée de l'enquête, soit du **1^{er} août au 9 septembre 2022 inclus**

Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné .

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Baixas à l'adresse sus-indiquée. Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment les éléments de réponse de RTE aux avis des maires des communes concernés et des services consultés, l'avis émis le 21 septembre 2021 par la mission régionale autorité environnementale (MRAe) sur l'étude d'impact du projet, et le mémoire en réponse à cet avis produit par RTE le 12 janvier 2022.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public selon le calendrier suivant :

Mairie de Baixas :

le lundi 1^{er} août 2022 de 9h30 à 12h00
le vendredi 9 septembre 2022 de 15h30 à 17h30

Mairie de Calce :

le jeudi 1^{er} septembre 2022 de 15h00 à 17h00

Mairie de Tautavel :

le jeudi 25 août 2022 de 16h00 à 18h00

Mairie d'Estagel :

le jeudi 18 août 2022 de 15h00 à 17h00

Mairie de Maury

le mardi 9 août 2022 de 10h00 à 12h00

Mairie de Saint-Paul-de-Fenouillet

le jeudi 11 août 2022 de 15h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies de Baixas, Calce, Tautavel, Estagel, Maury et Saint-Paul-de-Fenouillet, ainsi qu'à la préfecture des Pyrénées-Orientales (Direction des collectivités et de la légalité – Bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement) et sur Internet à l'adresse suivante (www.pyrenees-orientales.gouv.fr rubrique publications/enquêtes publiques et autres procédures), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à RTE – centre de développement et ingénierie de Marseille – 46 avenue Elsa Triolet – 13417 MARSEILLE cedex 08

Contacts :

* Mme Céline CHAPRON – responsable du projet
04-88-67-43-69mail : celine.chapron@rte-france.com

* M. Jonathan FREY, chargé de la concertation
Tél. : 04-88-67-44-01 – mail : jonathan.frey@rte-france.com

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, les recommandations sanitaires en vigueur (gestes barrières) devront être respectées.

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Yohan MARCON